

L'abbé Guillotin (2^{ème} partie)

Notes relevées sur les registres paroissiaux de Concoret tenus par l'abbé Guillotin lors de la Révolution

(La 1^{ère} partie est parue dans Souche 11)

Monuments de piété situés en Concoret

La belle croix de pierre de grain,

placée dans le cimetière vis à vis le chapiteau, brisée par les révolutionnaires en 1794, était autrefois à Moinet, ainsi que celle de S^t-Liry et plusieurs autres. C'est ce qu'on appelait les croix Richeux. La belle pierre qu'on nomme La Patte de la Croix et sur laquelle on vend les denrées de l'église fut aussi apportée de Moinet.

La croix de bois

placée dans le cimetière vers soleil couchant, y fut plantée vers 1770 pour marquer l'endroit où sont déposés les ossements du reliquaire qui fut alors abattu et qui était situé proche le chapiteau couchant.

La croix des Chenots

brisée par les révolutionnaires en 1794, bénite le 27 juin 1685 par M^r Gilles TROULOT de PELLINEC recteur de Gaël, y avait été placée par M^r Vincent GUYOMART alors curé de Concoret, demeurant aux Chenots. La maison des Chenots est ainsi appelée parce que le nommé HOULLET qui fit bâtir cette maison planta en même temps trois petits chênes vis-à-vis.

La croix du Pray,

située proche la Noë Reculart, abattue et relevée plusieurs fois pendant la Révolution, est mentionnée dans des titres de plus de 200 ans. La maison voisine appartenant présentement à la famille ROLLAND et autrefois à la famille SEBILLOT, qui paraît en décadence et dont le principal être est tombé par vétusté vers 1760, porte le nom de Maison de La Croix. De là on distinguait anciennement les SEBILLOTS de La Croix d'avec les autres SEBILLOTS, comme on peut voir par nos anciens registres baptismaux et autres actes.

La croix Petit Jean,

située entre Le Pray et Rochabon sur le bord du chemin de Gaël à Paimpont, tire son nom de Petit Jean TRILLARD de Trébran qui la fit planter vers

l'an 1680. Elle fut déplantée et emportée en 1770 par Jean MINIER de Trébran homme affligé de folie.

La croix de la Ville Amelot,

est mentionnée dans les plus anciens titres de la paroisse. Elle a tout à fait disparu depuis environ 1780. Elle était placée à une croisée de 4 chemins dont l'un conduit au bourg par Rollard, l'autre vers Brandeseuc, l'autre au Vaugriot et l'autre à la Fontaine des Bouillons. On l'appelait aussi Croix Collin. La dernière fut faite en 1737 par Guillaume PAYO.

La croix Pierre Etelin,

fut plantée vers 1710 par Pierre ETELIN et Georgine NOGUES son épouse propriétaires de la maison de la Heze. Elle est située à une croisée de 4 chemins qui conduisent de la Croix des Garennes à la Croix au Blanc et de Comper au Lohic par le chemin qu'on nomme chemin de Mauron. Pierre ETELIN y planta en même temps un chêne qui est encore existant.

La croix de Brangelin,

située au midi du village en la croisée des chemins de Brangelin au bourg et du Vaugriot à Trébran est mentionnée dans de très anciens titres dans lesquels elle est nommée Croix dom Guillaume. Le champ voisin est aussi appelé le Champ de la Croix dom Guillaume. Dans un ancien contrat Noël ODYE ancien possesseur de ce champ avait fait planter la dernière. On peut attribuer la première à dom Guillaume BRIAND prêtre qui en 1560 habitait La Cocherie maison voisine de cette croix.

La croix de Trébran,

située dans la croisée des chemins de Gaël à Paimpont et du chemin de la Vaie à la Basse Gourichaie est très ancienne. On la nomme quelquefois Croix Bastien, parce que Sébastien ROSSELIN boulanger de Trébran en fit faire une neuve vers 1735. Elle était alors placée du côté du champ de la Vaie, mais Jean JOSSE de La Gourichaie dit Jean Petit auteur de la croix

actuellement existante la plaça du côté de La Gourichaie. En 1690 elle est appelée la Croix du Maréchal.

La croix de Perotin,

placée sur le pâtre du même nom au bas du chemin DESBOIS en 1736 par Mathurin SEBILLOT greffier du Rox et Anne PRUDHOMME son épouse demeurants au Rostel, qui y firent planter en même temps à droite et à gauche deux chênes qui existent encore. Les habitants du Vaubossart s'assemblaient le soir ci devant pendant le carême pour faire la prière et chanter des cantiques en l'honneur de la S^{te} Vierge, et aussi les dimanches et fêtes.

La croix des Plats Cieux,

située au bas de la lande de Lambrun entre le gué Duval et le moulin à papier, fut plantée en 1765 par Jean HERVÉ époux de Renée COQUERY du Vaubossart. Il y planta en même temps un chêne qui fut brisé par les enfants et ensuite une épine qui subsiste encore.

La croix Guessart,

qui a donné son nom aux champs voisins est mentionnée dans les anciens titres. La dernière fut faite aux dépens de Pierre ROSSELIN du Gave et Mathurine DANDIN veuve de Vincent GUILLOTIN de La Rue Éon propriétaires des champs voisins. Elle est située sur le chemin du bourg à La Chauvelais. Un autre chemin dont on voit encore des traces passait anciennement aux pieds de cette croix. Il venait de Paimpont par Becel, traversait les Prées Roberde, passait entre le Clos Guyomart et le Frêche du Tertre et entre Le Tertre et Brandeseuc. Il était pratiqué en 1595 durant le siège de Comper. Les troupes y passaient et la tradition des anciens du pays nous a appris qu'un commandant fut tué dans une embuscade proche le Pâtre de Becel en allant vers Brandeseuc.

La croix Grand Pierre,

située entre La Fevraie et le bourg, fut plantée vers 1700 par Pierre ROSSELIN dit Grand Pierre. Celle qui existe fut faite aux dépens de Mathurin PERUCHOT et Marie ROSSELIN son épouse de La Fevraie petits enfants dudit Grand Pierre.

La croix des Champs Han,

située dans la lande entre La Feuvraie et Fontaine Bourse, y fut plantée par Marie BRIAND veuve de Mathurin ROSSELIN de Fontaine Bourse en 1778. Il n'en existait pas auparavant.

La croix de Fontaine Bourse,

située sur le bord du chemin du Bran au bois et moulin de Comper et qui fait la séparation de Concoret et de Gaël, y était de temps immémorial

entretenu par les habitants de Fontaine Bourse qui était autrefois un village peuplé. Elle a tout à fait disparu depuis quelques années. On en voit l'emplacement proche la petite maison qu'ont bâtie Julien DE LA PORTE et Marguerite ROSSELIN son épouse.

La croix des Gueriaux,

qui était très ancienne et qui a disparu depuis quelques années, était placée entre la Dorbelaie et Gaillarde proche la maison dite des Gueriettes. Ce fut en 1757 que Jean CLEMENT et Marie GUYOMART son épouse afféagèrent d'avec le seigneur du Rox ce petit terrain des Gueriettes et bâtirent la maison. Les mots Gueriette, Gueriaux, Gruel, Gruaux, signifient dans le langage du pays, un lieu ou terrain parsemé de rochers.

La croix (de Lamballe),

située au nord de La Dorbelaie sur le chemin du bourg, est fort ancienne. Elle est connue dans les archives sous le nom de Croix de Lamballe et le chemin qui conduit de cette croix à Comper s'appelle le chemin de Tournemine. On pense qu'elle fut plantée par le sire de Tournemine de La Hunaudaie dont le château est proche Lamballe qui était venu camper à La Dorbelaie du temps du siège de Comper en 1595. La dernière croix de La Dorbelaie fut plantée en 1730 par Christophe REGNARD. Des troupes effrénées et impies l'ont abattue plusieurs fois pendant la Révolution.

La croix du Vaugriot, dite du four Etienne,

fut plantée vers 1740 par Jean CLEMENT dit Jonc demeurant à La Pongeardrie maison voisine de cette croix. Etienne DURAND avait anciennement bâti ce four pour y cuire de la tuile pour laquelle il était très expert. Il était du Poitou et était venu dans ce pays avec Guillaume GAULT seigneur du Tertre. Il était aï eul de lait avec Guillaume GAULT seigneur du Tertre. Il était aï eul de la PERUCHOT femme dudit Jean CLEMENT.

La croix du Châtel ou du Loulia,

proche Le Vaugriot, fut plantée par dom Julien DURAND prêtre en 1691. La maison du Châtel fut bâtie en cette année et bénite le même jour que la croix par M MARIAGE recteur de Concoret. M^r DURAND donna le jour de cette bénédiction un repas au clergé et bourgeois des environs. Il mourut le 15 9^{bre} de la même année. Il était fils de Pierre DURAND et de Jeanne MORICE, né au Vaugriot le 11 mai 1649, homme de beaucoup d'esprit, mais asthmatique. Ayant célébré la messe matinale et assisté à la grande messe la fête S^t Malo, il fut après dîner au village de Beauvais avec dom Julien RUELLAN de Haligan et Jean RUELLAN son frère et en revenant le soir il fut attaqué dans la

forêt de son mal de ratte au point de ne pouvoir plus marcher. On vint avertir au Vaugriot Jean DURAND son frère qui fut le chercher avec une charrette et à son arrivée au Châtel on trouva qu'il avait rendu l'esprit. Il fut enterré le 17 9^{bre} en présence de M^r GUILLOTIN R^f de S^t-Liry, THOMAS curé de S^t Nicodème du Bran etc. Le chêne voisin de la croix du Châtel est appelé le chêne de Lardillière.

La fontaine de S^t Mathurin,

située proche l'ancienne chapelle du Rox, que M de BEGASSON de LA LARDAIS avait fait faire et murer, peut être mise au rang des monuments de piété. Elle a une niche où il y avait ci-devant une petite statue de S^t Mathurin.

La croix de S^t Marc,

placée dans l'enceinte de l'ancienne chapelle, y fut plantée en 1770 par Joseph JOSSE demeurant à S^t-Malon.

La croix des Garennes,

placée en la croisée des chemins du bourg à Comper et du Pertuis du Fau à La Jannette, est très ancienne. La dernière fut plantée en 1770 par Joseph JOSSE demeurant à S^t-Malon.

La croix du Lohic,

placée en la croisée des chemins du bourg à Comper et de Gaël à Paimpont, y existe depuis qu'on a changé le chemin et qu'il ne passe plus par la Croix de Mai. La dernière fut plantée en 1770 par Joseph JOSSE demeurant à S^t-Malon.

Ce Joseph JOSSE, maréchal, marié à S^t-Malon, né à Concoret le 18 X^{bre} 1692, fils de Pierre JOSSE et de Jeanne CLOUET, était frère de Pierre JOSSE marié à Anne PERUCHOT, d'Etienne marié à Guillemette FOULON, de Julien marié à Marie BOSCHET, de Jean marié à Peronnelle MORFOUESSE, d'Anne mariée à Jean BARBIER et de Georgine JOSSE qui fut sœur de la charité de l'établissement de S^t Vincent de Paul pour le soin des pauvres malades. Elle fut prendre l'habit à l'âge de 24 ans chez les sœurs de S^t-Méen et n'est jamais revenue à Concoret. Elle est morte vers 1768 dans les hôpitaux de Paris.

La croix de May,

dont il est fait mention dans les anciens titres et nommément en la transaction de 1600 pour les limites des usagers, a disparu depuis environ 1760. Elle était située sur le bord du chemin du bourg à Comper par La Heze, et de celui de S^t-Méén à Paimpont, mais ce dernier a pris une autre direction plus au levant. On distingue encore la monticule où était la croix de May.

La croix André, ou croix du Rox,

disparue depuis environ 1750, est mentionnée dans l'afféage de La Prise Beslé et dans un acte de partage de 1596 entre Vincent GUILLOTIN et Yves BESLÉ son beau frère en partant des débournements du Clos du Taillis. Elle servait anciennement de limites pour la séparation du terrain des ducs et de celui du Rox. Elle était située au midi de la chapelle du Rox en l'endroit où est actuellement la brèche du semi, sur le bord du chemin qui conduit de La Rue Éon à la lande et du Gué Duval à Mauron. Le chemin de Mauron passait anciennement par l'endroit où est présentement la chaussée de l'étang, traversait ce qu'on a appelé depuis le domaine de la chapelle, et la châtaigneraie pour se rendre à Moinet. M^r BEGASSON de LA LARDAIS devenu possesseur du Rox, fit semer vers 1700 le bois du Rox, fit faire l'étang, etc.

Vers 1730, M^e François René de BEGASSON fils de M^r de LA LARDAIS fit planter le gué du val et bien ailleurs.

En 1756, Margueritte GUILLOUX veuve de Pierre PATIER de Sous La Haye afféagea d'avec M^r Joseph de BEGASSON petit fils de M^r de LA LARDAIS, le grand landier au midi de l'étang.

En 1757, M^r Joseph de BEGASSON fit enclore et semer de chênes et de châtaigners, le semi de Gicquel et en creusant le fossé dans l'emplacement de la Croix André, on y trouva les ossements d'un homme.

Vers 1762, Robert DANDIN de La Rue Éon afféagea et fit enclore un terrain au midi du semi de la Croix André.

Vers 1780, M^r de BEGASSON fit enclore le terrain du Rocher de Gicquel, du Gué Duval et celui proche l'etouble des Tênes.

Le terrain des ducs comprenait autrefois toute la lande jusqu'au haut des Boschaux et proche la chapelle S^t-Mathurin, mais Mathurin de ROSMADEC père, en achetant vers 1650 d'avec le duc de LA TRIMOUILLE la lande de Lambrun depuis le ruisseau des Forgettes jusqu'à celui de Belanton, affecta à sa maison du Rox le bas de la lande depuis le ruisseau du moulin à papier jusqu'à celui de Sous La Haye, ce qui est au dessous du chemin qui conduit à Néant.

La croix Regnard,

tombée par vétusté depuis quelques années, était placée sur les confins de la paroisse de Concoret au bas de la lande de Belanton, sur le chemin qui conduit de Concoret à Néant et de Margaran à queue du bois. La dernière fut plantée vers 1750 par Joseph GUILLOTIN de Haligan fils Georges, propriétaire du champ voisin. Elle avait été anciennement placée par quelqu'un de la famille REGNARD dont la maison de La Renardrie tire son nom. Elle était fort ancienne et renommée en Concoret tant à La

Renardrie qu'à La Rue Éon et à La Chauvelais. Elle est actuellement éteinte. Le dernier garçon sorti de La Renardrie se maria au Bran en 1649 et sa sœur se maria à Georges PONGERARD. Les REGNARDS habitants de La Dorbelaie sont sortis de Paimpont.

La croix des Bouisga,

dite quelquefois croix de La Renardrie, disparue depuis plusieurs années, était plantée sur le tertre des Bouiga au bourg du chemin de Concoret à Néant, au haut du chemin qui passe entre les Grands et Petits Bouiga.

La croix du bourg, ou croix Vivien,

disparue depuis plusieurs années, était placée proche le bourg à une croisée de trois chemins dont l'un conduit au Tertre, l'autre à la Croix Guessart et l'autre au bourg. Le champ acquis nouvellement par M VIALLET d'avec la famille TARON se nomme Clos de la Croix, ce qui prouve que cette croix était antique.

La croix Richeux

La Croix Richeux n'est actuellement qu'une petite croix de bois plantée sur le chemin du Rox et de Trebonf à Mauron. Un autre chemin conduit de cette croix à la maison de La Bossardrie, un autres aux Haies de Haligan par la lande Forgé.

Il y avait autrefois dans le même endroit à peu près, plusieurs belles croix de pierre de grain avec des pierres tombales. Celles des cimetières de Concoret et de S^t-Liry en furent tirées. Ces croix sont mentionnées dans les plus anciens titres. Il en est parlé dans les actes de débordements entre les terres de Comper, du Rox et du domaine de Haligan appartenant autrefois à M^r MAISON NEUVE de Trehorenteuc. Quelques uns ont cru que ces croix et belles pierres annonçaient un trésor caché par les Anglais avant de quitter la Bretagne, du temps de la bataille des Trente. Ils prétendent que Croix Richeux signifiait Croix Richelieux. Vers 1740 Mathurin MARCHAND dit La Vigne du bourg de Concoret y fit de grandes recherches et n'y trouva que quelques restes de murailles. En 1793 le nommé MARCHAND du village du Breil en défrichant une pâture voisine y trouva quelques belles pierres tombales et un pied de croix de pierre de grain.

Le terrain voisin des Croix Richeux se nomme Moinet. Un terrain contigu planté de chênes au midi vers Le Rox s'appelle le Champ aux Moines. Un pré voisin appartenant à la famille MORFOUESSE se nomme le Purgatoire, qui signifie probablement cimetière. Le terrain au nord s'appelle Breil qui en vieux français veut dire enclos. Tout cela annonce évidemment un établissement religieux et on ne peut douter que ce ne soit dans cet endroit qu'était située la communauté des ermites de S^t-Augustin dont ÉON de L'ÉTOILE était membre.

Vers 1140, Guillaume sire de MONFORT, fit bâtir la maison du Rox pour loger son châtelain de Belanton qu'il trouvait dans un lieu trop isolé et trop exposé au brigandage. Il avait en même temps le projet de transférer à Belanton les religieux dont les possessions convenaient beaucoup à ses plans et surtout à ceux de ses agents. Jean de CHÂTILLON évêque d'Aleth étant venu à Monfort et dans les environs faire des visites épiscopales, ce plan lui fut communiqué par le Duc et il l'approuva, soit par condescendance pour l'autorité temporelle, soit parce que la situation de Belanton était fort convenable à des ermites.

Jean de CHATILLON, surnommé Jean de La Grille, fut sacré évêque d'Aleth en 1144, transféra le siège épiscopal à l'île d'Aoron où est actuellement la ville de S^t-Malo en 1150 et mourut aux kalendies de février 1163, fut béatifié par le pape Léon X. Le diocèse de S^t-Malo célèbre sa fête le 1^{er} jour de février.

Les moines furent très mécontents de perdre leur position des Croix Richeux et d'être transférés à Belanton. Ce lieu est à la vérité dans un bon air avec une belle perspective, mais situé au coin d'une vaste forêt et au bord d'une grande lande, éloigné de bourg et village. Ces ermites firent éclater leurs plaintes contre tous ceux qui avaient été cause de leur changement. Un d'entr'eux, nommé ÉON de L'ÉTOILE, issu d'une famille noble du pays de Loudéac et qui à cet époque était prieur de la maison, en fut tellement affecté qu'il tomba dans des égarements d'esprit. Il se mit à prophétiser et à débiter des extravagances. Il en fut jusqu'à se dire le fils de dieu et le juge des vivants et des morts, par une grossière allusion de son nom de Père ÉON avec ces mots du rituel : *per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos*. Le châtelain du Rox et autres contre lesquels il déclamaient souvent le dénoncèrent au duc et à l'évêque d'Aleth, comme hérétique et sorcier. L'évêque d'Aleth se vit obligé de supprimer la communauté de Belanton, ainsi qu'il est rapporté dans le sanctoral malouin page 96. ÉON de L'ÉTOILE fut pris et conduit au concile de Reims qui se tenait alors. Les pères du concile trouvant qu'il était plutôt fou que sorcier ou hérétique le firent renfermer dans un couvent pour le reste de sa vie. Il est fait mention de ce moine ÉON et de sa sentence, dans l'histoire ecclésiastique de M FLEURY, à l'article du concile de Reims, année 1148.

C'est de ce père ÉON qu'est venu aux habitants de Concoret le sobriquet de sorcier. Il avait été dénoncé à évêque d'Aleth comme un fanatique qui faisait profession de magie. Il avait habité une maison située dans l'enceinte de Concoret. Il y conservait encore un petit refuge dans l'endroit qu'on nomme encore aujourd'hui la Rue Éon. Les habitants de Concoret étaient fort attachés à ces

religieux et avaient défendu leur parti lors de leur translation. Ils allaient souvent les visiter et aidaient à leur subsistance. Voilà ce qui leur fit donner par les ennemis de ces ermites et par les plaisants la dénomination de sorciers, c'est à dire partisans ou sectateurs d'un homme qui se disait sorcier.

Après que les ermites eurent été expulsés de Belanton, la maison et l'enclos furent démolis. On en voit encore quelques vestiges à l'entrée de la forêt. Les pierres servirent à bâtir à un quart de lieu de là des maisons qu'on appela Folles Pensées. Ce nom a peut être rapport aux égarement d'esprit du père ÉON.

Le nom de Belanton est encore très connu dans le pays. On dit la Croix de Belanton, la Fontaine de Belanton, le Ruisseau de Belanton, la Lande de Belanton ; on dit à Concoret le vent de Belanton qui signifie vent du sud et sud ouest qui amène la pluie.

Comme le châtelain de Belanton fut un des premiers fondateurs de l'église de Concoret, la procession allait tous les ans à certains jours de Concoret à la chapelle de Belanton. La chapelle étant démolie, on a continué d'y aller avec croix et bannières dans les temps de sécheresse pour demander de la pluie et ceci a duré jusqu'à la Révolution. Quoique Belanton soit situé dans la paroisse de Paimpont, les religieux curés de Paimpont ne s'y sont jamais opposés à cause sans doute de l'usage immémorial.

Isaugoüet

Le châtelain d'Isaugoüet et celui de Belanton furent les premiers fondateurs de l'église de Concoret, comme je l'ai déjà ci-devant expliqué. Le château de l'Isle au Goüet, nommé quelquefois château de Choucan, était situé sur une petite élévation à la queue de étang du moulin d'ahaut d'Isaugouet. Il était entouré de douves, c'est pour cela qu'on l'appelait château de l'île. Une maison bourgeoise bâtie a peu de distance de ce lieu, vers le midi, se nomme maison de sur l'île. On distingue encore l'emplacement de ce château que Pierre DESCHESNES afféagea vers 1770 d'avec le seigneur de Comper et d'ou il tira beaucoup de pierres pour la construction d'une maison au couchant du moulin au lieu nommé les Rues Chalin.

Le château d'Isaugoüet a été habité en dernier lieu par Madame DAOUIZET que les usagers de Concoret conduisaient à Paimpont par honneur le lundi de la Pentecôte. On ignore l'époque où ce château a été abandonné. Il paraît certain que ce fut avant 1600.

Le château d'Isaugoüet avait une chapelle dont on voit encore quelque trace proche la chaussée de l'étang de Choucan. On croit qu'elle était dédiée à S^t André. La procession de Concoret y allait tous les ans, en reconnaissance d'un de ses fondateurs. Cette

chapelle étant tombée en décadence, on transféra la statue de S^t André en l'église de Paimpont où est un autel dédié à S^t André auquel le prêtre de Concoret accompagnant les usagers disait la messe. Quelques-uns prétendent que la chapelle d'Isaugoüet était consacrée à S^t Marc et que c'est pour cette raison que les maisons voisines de l'emplacement de cette chapelle s'appellent la Maise Marc.

La procession qui se faisait de Concoret à Paimpont le lundi de la Pentecôte est de temps immémorial. Elle existait avant que le droit d'usage fut établi, c'est à dire avant l'an 1288. Il est probable qu'elle remonte jusqu'à la fondation de l'église de Concoret, soit que ses deux fondateurs qui résidaient dans enceinte de Paimpont et qui la mirent sous l'invocation de la vierge, l'aient ainsi voulu, soit que ses premiers desservants les religieux de S^t-Méén auxquels ceux de Paimpont étaient soumis aient eux mêmes établi cette procession.

Or depuis le droit des usagers, voici quel était l'ordre de la procession : un prêtre de Concoret se rendait entre dix et onze heures du matin au bout occidental de la chaussée de Paimpont, où il se revêtait d'un surplis et étole et où on élevait la croix et la bannière. Les usagers armés de hallebardes, fusils ou bâtons se rangeaient en deux rangs, après avoir été évoqués par un officier du seigneur de Brandeseuc comme ancien prévôt du baron de Gaël propriétaire de la forêt. Le prêtre entonnait le *veni creator* et la procession se rendait au portail de l'avenue des Litières où celle des chanoines venait au devant. Les deux processions se rencontrant se donnaient réciproquement le salut et s'unissaient pour n'en former qu'une seule qui se rendait à l'autel S^t-André. Le prêtre de Concoret y célébrait la messe après laquelle on s'en retournait dans le même ordre jusqu'au portail de avenue des Litières. Alors les deux processions se séparaient. Celle des chanoines réguliers retournait à son église et celle de Concoret abattait sa croix et sa bannière. Le prêtre de Concoret conservait l'étole qu'il avait apportée et les chanoines réguliers portaient la leur. Les usagers accompagnaient la procession militairement jusqu'à la fin. Ils ornaient d'ordinaire leurs hallebardes de lauriers, de fleurs ou de rubans.

Le 31 mai 1773, seconde fête de la Pentecôte, M^{rs} Vincent GUILOTIN et Pierre ALIS curé et prêtre de Concoret furent conduire la procession à Paimpont suivant l'usage. Les chanoines réguliers venant au devant d'eux proche le portail leur présentèrent une étole et leur dirent de quitter la leur. M^r Pierre ALIS qui en était revêtu s'y refusa, craignant par là de préjudicier aux droits du recteur de Concoret. Alors les chanoines réguliers sommèrent la procession de rétrograder, ce qui fut fait. Néanmoins M^r

GUILLOTIN curé de Concoret fut dire la messe à l'autel S^t-André et quelques particuliers de Concoret en allant l'entendre firent du trouble dans l'église. Les officiers civiles de Paimpont à l'instigation du prieur, en rapportèrent procès verbal et intentèrent un procès au général de Concoret au siège royal de Ploërmel, lequel procès fut jugé le 25 7^{bre} suivant aux dépens dudit général de Concoret qui fit pour cet objet une levée de deniers de 600# à la suite de la

capitation. Je ne crois pas que depuis cette catastrophe on ait retourné à Paimpont en procession. Mais les juges de Ploërmel en condamnant le général de Concoret à paier 10# d'amendes à l'église de Paimpont à cause du scandale qui y avait été causé et aux frais de la procédure, ne décidèrent rien sur l'article de la procession.

Droit des usagers de Concoret en la forêt de Brecillien

L'acte primitif est en date du mercredi 31 8^{bre} 1288, passé entre Raoul sire de MONTFORT propriétaire de la forêt, d'une part, et Pierre DU BOÛEXIE et Ollivier son fils et autres habitants de Concoret d'autre part.

Un autre acte qui n'est que la confirmation du précédent est en date du 22 janvier 1491.

Actes d'enquêtes en date du 8 août 1505.

Procédures au parlement de Rennes et évoquées à celui de Paris, entre Guy, comte de LAVAL, MONTFORT, QUINTIN etc. d'une part et Claude de ROSMADEC et Bertranne de LA VALLÉE son épouse, sieur de S^t Jouan, Le Rox etc. Georges VIVIEN et autres habitants de Concoret usagers de la forêt, d'autre part, au sujet de certaines sentences et condamnations d'amendes faites par les juges de Brecillien, les dites procédures continuées depuis environ 1570 jusqu'à 1600.

Transaction passée le 24 7^{bre} 1600, au rapport de François TURMIER et son collègue notaires en la sénéchaussée de Rennes, entre Anne d'ALLÈGRE, douairière comtesse de LAVAL etc. tutrice de Guy comte de LAVAL, MONTFORT etc. présentement épouse de Guillaume de HAUTEMO... duc de TRANCY pair et maréchal de France etc. résidante en son logis proche l'abbaye S^t Georges à Rennes, d'une part, et Charles de SANSAY époux de Bertranne de LA VALLÉE veuve de Claude de ROSMADEC seigneur du Rox etc. Guillaume GAULT sieur du Tertre et de Brandeseuc, M^e Pierre DESNOS, missire Guillaume DESBOIS, Pierre PATIER et Georges RUELLAN faisant pour le général des usagers d'autre part, confirme l'acte primitif de 1288. En conséquence autorise les usagers à prendre en la forêt, fougère, feuille, lierre, frisson, genêt, houx, bois mort et bois vert quand la

tronse est levée, à mener en la forêt leurs bestiaux, le tout à certaines clauses et conditions exprimées dans l'acte.

Sont tenus les usagers d'envoyer de chaque maison un homme avec pieux ou hallebarde le lundi de la Pentecôte entre dix heures et midi au bout de la chaussée de Paimpont pour y être évoqués par le prévôt de Concoret, item envoyer un homme aux ordres des officiers de la forêt pour la capture des voleurs, item de charoir les instruments de chasse et d'assister aux huës, item de payer au comte de Laval 50 crubles d'avoine mencié à 2 boisseaux par cruble mesure de Mauron et 50 poules par an le 1^{er} de 7^{bre}, solidairement, item de faire enregistrer leurs bestiaux le jour S^t Georges au bourg de Concoret en payant 2 deniers, item de payer neuf deniers par bête au tablier de la recette proche l'église de Paimpont le 8 7^{bre} fête de notre dame.

Le seigneur du Rox, outre son droit d'usage et sans être sujet aux dites rentes et corvées, aura 40 chartées de bois pour son chauffage. On tient que le bois et terrain du Houssais lui a été accordé pour cet effet.

Le seigneur de Brandeseuc ou du Tertre, outre son droit d'usage et sans être sujet aux dites rentes et corvées, aura quinze chartées de bois pour son chauffage, à cause de ses charges pour la prévôté de Concoret.

Conformément auxdits actes, le contour des usagers commence à la maison du Rox y compris les deux métairies, delà à la maison de La Bouexiere proche Le Vaugriot, delà à la fontaine de La Bossardais, delà par le chemin qui conduit d'icelle aux maisons des Breils, delà à la Croix de Mai et delà au grand chemin qui conduit de S^t-Méen à Paimpont par le milieu du Pertuis du Fau et delà enfin à la forêt de Brecillien.

Tous les actes authentiques concernant les usagers furent déposés aux archives du Rox, du Tertre et de la sacristie de Concoret.

Après la transaction de 1600, on fit l'egail entre les usagers des 50 crubles d'avoine et 50 poules payables chacun an le jour S^t Gilles 1^{er} 7^{bre} furent

nommés pour faire cet egail, Jacques GENDROT, François GICQUEL, Julien PATIER, Etienne DESNOS, Robert LE GENDRE et Raoul GICQUEL.

Noms des contribuables

Bouëxiere	Mathurin	DESNOS	
bourg	Marie	JOUNAUX	<i>Dlle, Ve de noble homme François de LA CORBINIERE sieur des forges pour ses metairies de l'Epinay et des Fossettes</i>
bourg	Lambert	DROUET	<i>dit La Chaussée</i>
bourg	Mathurin	VIVIEN	
bourg	Julien	VIVIEN	
bourg	Perine	DESBOIS	<i>veuve Pierre VIVIEN</i>
bourg	Etienne	PATIER	
bourg	Robert	PATIER	<i>marechal</i>
bourg	Yvon	BELLOUARD	
bourg	Julien	DOUTÉ	
bourg	Julien	PATIER	
bourg	Jean	CIVAY	<i>(écrit SYVÉ)</i>
bourg	Hubert	TROUVÉ	
bourg	Jacques	GENDROT	
bourg	Pierre	GICQUEL	
bourg	Guillaume	PATIER	<i>filz Raoul</i>
bourg	Raoul	GENDROT	
bourg	Jean	MACHART	<i>et son filz</i>
bourg	Pierre	PATIER	
bourg	Jean	PATIER	
bourg	Robert	PERIN	
bourg	Jean	BRIAND	<i>des Closeaux</i>
bourg	Guillaume	PATIER	<i>dit Grand Guillaume</i>
bourg	Yvon	PATIER	<i>filz Laurent</i>
bourg	Roberde	SEBILLOT	<i>veuve d'Antoine THOMAS</i>
bourg	Jean	DESBOIS	<i>barbier</i>
bourg	Etienne	VIVIEN	
bourg	Geffroy	JALLU	
bourg	Yvon	PATIER	
bourg	Jean	MOREL	
bourg	Ollivier	BERNARD	
bourg	Pierre	RYO	<i>des Santes</i>
bourg	Jean	LARCHER	<i>des Breils</i>
Pertuis du Fau	Robert	MINIER	
Dorbelaie	Etienne	BRIAND	
Dorbelaie	Jacques	BRIAND	<i>et son filz</i>
Dorbelaie	Rolland	BRIAND	
Dorbelaie	Jean	DURANT	
Dorbelaie	Guillemette	CLOUET	<i>veuve d'André DURANT</i>
Dorbelaie	Nicolas	ROBIN	<i>et Roberde DURANT sa femme</i>
Rendray	Jean	COQUERY	<i>filz Guillaume</i>
Rendray	Ambroise	BRIAND	<i>et Guillemette RUELLAN sa femme</i>
Rendray	Jean	BRIAND	<i>et Julienne DUCLOS</i>
Rendray	Guillaume	BRIAND	

Rendray	Jean	VIVIEN	
Rendray	Etienne	RUELLAN	
La Rivière	Thomasse	BRIAND	<i>veuve Jean COQUERY</i>
La Rivière	Jean	COQUERY	<i>filis Jean</i>
La Rivière	Jean	HUET	
La Rivière	Ollivier	MASSON	
La Rivière	Guyonne	MASSON	<i>filie P. MASSON</i>
La Rivière	Jean	MASSON	<i>filis Vincent</i>
La Rivière	Jean	RUELLAN	<i>et sa mère</i>
La Rivière	Jean	ROSSELIN	<i>et Julianne GLARD sa mere</i>
La Rivière	Gilles	GUERANDE	
La Rivière	Guillaume	JOSSET	
La Rivière	Jean	DESBOIS	
La Rivière	Etienne	DESNOS	
La Rivière	Etienne	DESBOIS	<i>et Julianne COLLET sa femme</i>
La Rivière	Michel	BARBIER	<i>et un filis</i>
La Rivière	Jean	ALIS	
La Rivière	Pierre	ROXELIN	<i>de La Haye</i>
Esquergal	Raoul	GICQUEL	<i>dom</i>
Esquergal	Julien	GICQUEL	<i>filis Georges</i>
Esquergal	Guillaume	ESPINART	
Esquergal	Jean	CLEMENT	<i>et Julianne LAURENT sa femme</i>
Esquergal	Georges	RUELLAN	
Esquergal	Ollivier	DESNOS	
Esquergal	Etienne	LAURENT	
Esquergal	Robert	LE GENDRE	
Esquergal	Raoul	CLEMENT	
Esquergal	Guillaume	DESBOIS	<i>dom</i>
Esquergal	Ollivier	FOULON	
Esquergal	Vincent	LE GENDRE	
Esquergal	Guillaume	LE GENDRE	
Esquergal	Mathurin	BARBIER	
Esquergal	Jean	BARBIER	
Esquergal	Raoul	DANDIN	
Esquergal	Pierre	ALLIX	
Esquergal	Jean	CODEMYNE	
Esquergal	Jean	FOULON	<i>Jean et Julien les FOULON et mère</i>
Esquergal	Julien	FOULON	<i>Jean et Julien les FOULON et mère</i>
Esquergal	Etienne	LE GENDRE	
Esquergal	Jean	GICQUEL	<i>filis Georges</i>
Esquergal	Perine	MACHART	<i>veuve Julien ESCHARDEL et ses enfants</i>
Esquergal	Jean	LE GENDRE	
Vaubossart	François	ROXELIN	
Vaubossart	Jean	LE FEVRE	
Vaubossart	Jean	HUET	
Vaubossart	Raoul	GICQUEL	<i>et son filis</i>
Vaubossart	Jean	GICQUEL	
Vaubossart	François	GICQUEL	
Vaubossart	Julien	GICQUEL	<i>filis Laurent</i>
Vaubossart	Ollivier	ROXELIN	
Vaubossart	Jean	MORICE	

Vaubossart	Mathurine	PERIN	<i>veuve Julien HUET</i>
Vaubossart	Jean	ROXELIN	<i>dit Grand Jean</i>
Vaubossart	Julien	DESNOS	
Vaubossart	Georges	ROXELIN	<i>dom</i>
Vaubossart	Georges	ROXELIN	
Vaubossart	Robert	ROXELIN	<i>dom, Georges ROXELIN son frère et sa mere</i>
Vaubossart	Robert	ROXELIN	
Vaubossart	Yvon	BESLÉ	
Vaubossart	Vincent	GUILLLOTIN	
Vaubossart	Julien	JALLU	
Vaubossart	Jean	DESNOS	
Vaubossart	Pierre	DESNOS	<i>Me</i>
Vaubossart	Georges	REGNARD	<i>(frère de Georges REGNARD)</i>
Vaubossart	Georges	REGNARD	<i>autre Georges REGNARD, son frere</i>
Vaubossart	Bertrand	HUET	<i> fils Vincent</i>
Vaubossart	Jacques	DESNOS	
Vaubossart	Pierre	HERVOT	
Vaubossart	Jeanne	THOMAS	<i>veuve Julien LARCHER</i>
Vaubossart	Raoulette	DESBOIS	<i>veuve ROXELIN</i>
Vaubossart	Jean	ROXELIN	<i>et Etienne SEBILLOT sa femme</i>
Vaubossart	Raoul	ROXELIN	<i>dit Petit Roulet en Metairie</i>
Chauvelaie	Jean	REGNARD	
Chauvelaie	Jean	HUET	<i>frère de Julien</i>
Chauvelaie	Julien	HUET	<i>frère de Jean</i>
Chauvelaie	Guillaume	THOMAS	<i>dit Collin</i>
Chauvelaie	Jean	LE GENDRE	<i>dom</i>

Arrêt du Parlement, du 27 mai 1634, qui ordonne qu'il soit fait triage d'un canton de la forêt pour le chauffage du seigneur de Brandeseuc, conformément à la transaction de 1600. On tient qu'un M^r GAULT du Tertre a vendu ce droit à prix d'argent.

Le 19 mai 1653, le duc de LA TRIMOUILLE vend la forêt de Brecillien à titre de prise féage noble, à Jean Baptiste DANDIGNÉ sieur de La Châsse et à Jacques de FARCY sieur de Pesnel, au rapport de BERTHELOT notaire en la vicomté de Rennes.

Le 24 8^{bre} 1653, les sieurs DANDIGNÉ et de FARCY font l'appropriement de leur contrat aux plaids de Ploërmel.

Les 22 9^{bre} 1653, 23 8^{bre}, 6 et 20 9^{bre} 1654, 19 février et 6 mars 1656, opposition audit l'appropriement et fournissements de moyens d'opposition, par Mathurin de ROSMADEC baron de Gaël, Margueritte PERRET veuve de Charles GAULT sieur du Tertre et de Brandeseuc, Jean BESLÉ agissant pour les usagers de Concoret et de Haligan et ordonne que les nouveaux acquéreurs fassent entériner en leur contrat les points et conditions du transact de 1600.

En 1673, les nouveaux propriétaires font abattre la haute futaie de Brecillien. Les usagers obtiennent un arrêt de la Cour pour s'y opposer. Cet arrêt est signifié par François COCHET huissier résidant à Gaillarde, à requête de Jean JALLU procureur des usagers, à François DANDIGNÉ sieur de La Châsse, à René MOYTAUX gouverneur des abatteurs, à Vincent BELLOUARD, Jean HERVÉ et Julien LE MÉE partie des abatteurs. Cet arrêt ordonne de cesser l'abatis sous peine de 500# d'amende et fut contrôlé à Plélan le 26 juillet 1673, signé GUILLIER.

Arrêt du privé conseil du roi Louis XIV donné le 12 juillet 1681 et de son règne le 39, qui maintient les usagers de Concoret et de Haligan en la jouissance des droits à eux accordés en la forêt par la transaction de 1600, sans néanmoins que René de FARCY sieur de La Daguerie, Renée de CAHIDEUC veuve de François DANDIGNÉ de La Châsse fils de feu Jean Baptiste et autres propriétaires de la forêt, puissent être empêché d'abattre la futaie, sauf à eux de décharger les usagers de leurs redevances pour les années où ils ne pourraient jouir a cause de ladite coupe de la futaie.

Cet arrêt est signifié le 6 août 1681 par Julien GOUGEON sergent du village de Beauvais, Alexandre LE VAILLANT sergent de S^t-Malo de Beignon et Jacques CHARPENTIER huissier de Rennes, à Julien DESNOS de La Haye procureur des usagers de Concoret et Jean JALLU procureur de ceux de Haligan.

Arrêt du Parlement de Rennes du 1^{er} juillet 1679 qui permet une levée de 600# sur les usagers pour les frais du procès et cet arrêt est signifié par Julien DESNOS de La Haye, Jean ROSSELIN fils François du Vaubossart et Pierre PATIER fils Robert de Haligan, aux collecteurs qui sont Pierre et Jean MINIER du Pertuis du Fau et de La Dorbelaie, Jean JAN et Pierre RIOT du Vaubossart, Jean JALLU fils Fleury et Jean JOSSET de Haligan, Mathurin SEBILLOT et Jean MENACÉ du bourg.

Sur cette levée, 188# 11^s 9^d furent repartis sur Haligan et l'egail s'en fit le 19 février 1680 par Jean RUELLAN et Jacques SIMON. Jean JALLU fils Fleury nommé collecteur avec Jean JOSSET plaيدا pour s'en exempter.

Dans les comptes du procès des usagers depuis 1673 jusqu'à 1681, il est parlé de Vincent PONGERARD prêtre, natif de La Jauge en Haligan, chantre à S^t-Georges de Rennes et y demeurant rue S^t-Thomas, et du père COQUERY chanoine régulier prieur d'Ussiaux, natif de La Rivière en Concoret et demeurant à Paris. Ils agissaient pour les usagers et étaient leurs correspondants.

L'affaire des usagers resta sans discussion et ils jouissaient de leurs droits suivant l'arrêt de 1681, jusqu'en 1725 ; mais ayant négligé de payer leurs redevances, il fut rendu un arrêt du conseil d'État du Roi le 31 juillet 1725 et un autre le 27 juillet 1728 au désavantage des usagers, sur la requête d'Annibal Auguste de FARCY seigneur de Cuillé et des autres propriétaires.

Les dimanches 20 et 27 avril et 4 mai 1727, un officier a paru dans le cimetière de Concoret à l'issue de la grande messe, a lu le billet suivant et en a laissé copie à quelques uns des auditeurs :

Saisie faite à requête de dame Catherine BARIN veuve de Louis du BAILLENT marquis dudit lieu demeurant en son château de Baillement paroisse d'Erche près la ville de Mayenne évêché du Man, pour la part et portion qui peut appartenir à René François de FARCY seigneur de La Daguerie, faute de paiement de sommes considérables avec assignation à quinzaine au présidial de Rennes.

Le 18 7^{bre} 1729, Guillaume SEBILLOT des Fossettes est chargé de procuration des usagers de Concoret et

de Haligan, pour la conservation de leurs droits en la forêt.

Le 6 8^{bre} 1729, Louis de MUTZ et Pierre BOUDOUX, avocats et lieutenants aux maîtrises des eaux et forêts, sont envoyés commissaires à Paimpont, pour rapporter procès verbal des titres et prétentions des parties, au sujet des usagers.

Le sieur de FARCY de CUILLE convient des droits des usagers de Concoret et de Haligan, conformément à arrêt du Parlement de Paris de 1681 et nie celui des habitants de Paimpont dont il n'est point parlé en l'acte de 1288 et qui n'ont autre titre qu'une possession usurpée. Il prétend suivant ledit arrêt avoir droit de faire la coupe dudit bois quand bon lui semblera et que les usagers après la 4^e année de la coupe de bois peuvent y mener leurs bestiaux en payant les redevances en entier.

Guillaume SEBILLOT dit que les rentes en avoine et poules sont pour le chauffage des usagers et non pour les bestiaux pour lesquels on paie 9 deniers par chacun, que le Parlement a décidé contre la teneur de l'acte primitif et que d'ailleurs il n'a point arrêté que les propriétaires pouvaient faire plusieurs coupes.

Après bien des voyages et des débats depuis 1729 jusqu'à 1746, il paraît que Guillaume SEBILLOT ne put obtenir de jugement définitif, attendu l'influence des propriétaires de la forêt et les usagers ne s'accordant point à solder les frais et leurs redevances.

Depuis 1746, il paraît que les usagers se sont bornés à des plaintes sans faire aucune démarche juridique pour la réclamation de leurs droits. On formait de temps en temps des projets sur cet objet, mais la levée des deniers était un obstacle sur lequel on ne s'accordait pas.

En mai 1789, commence l'Assemblée Constituante. Tout retenti que le peuple va rentrer dans ses anciens droits, qu'on rendra justice à un chacun, qu'on ne sera plus dominé par les nobles etc. Les usagers croient que le moment est favorable pour revendiquer leurs droits dans la forêt.

En 1790, les usagers font divers voyages à Rennes, à Ploërmel et ailleurs pour avoir des renseignements avant d'entamer la cause.

Le 14 mars 1791, les usagers consultent à Rennes trois avocats, BOYLESVE, JOURDAIN et POTIER de LA GERMONDAIE. Le conseil estime que les droits des usagers étaient légitimes, mais qu'il est craindre qu'ils ne soient éteints par la négligence et le laps de temps, ayant cessé d'acquitter depuis longtemps les redevances attachées à ces

droits, cela est contre eux d'un très défavorable augure. Leurs droits peuvent être pérés, faute d'exercice en temps utile. Cette décision refroidit les usagers qui n'avancèrent pas plus loin.

Le bouleversement des tribunaux de justice survient, le trouble, la persécution, l'anarchie et la guerre civile. On n'a plus pensé à procéder mais à garder ses foyers.

Usagers de Haligan

Le 28 août 1500, les habitants de Haligan présentent à M le Duc une requête tendant à ce qu'ils jouissent du droit d'usage dans la forêt sans payer les redevances comme les usagers de Concoret.

Le 21 mai 1505, fut faite une enquête de la Cour de Brecillien, à l'instance des habitants de Haligan, d'autorité de M le Duc, et comparurent :

Jean MINIER, forestier, demeurant aux Forges, âgé de 56 ans, forestier depuis 30 ans.

Etienne DAVIEN, du Canet, âgé de 35 ans, clerc du receveur depuis 18 ans.

Yves DOUBLET, de Beauvais, âgé de 60 ans, forestier depuis 42 ans.

Guillaume DORÉ, de Folle Pensée, âgé de 76 ans, forestier depuis 40 ans.

Guillaume JOURNEAUX, du Gué, âgé de 55 ans, clerc de Georges ROBIN son oncle receveur de Brecillien depuis 1467.

André de LA VALLÉE, sieur de Brandeseul, âgé de 80 ans, ayant vu depuis 1445 les receveurs VILLE ES CERF, BRAHADEUC, Georges ROBIN, Ollivier DUGUÉ, Jean BOILESVE, Allain GUICHARD et Jean HUCHET receveur actuel.

Jean DOUBLET, de Beauvais, âgé de 50 ans, forestier depuis 25 ans.

Jean BOURGEOIS, des Forges, âgé de 80 ans, forestier depuis 25 ans.

Il résulte de leurs dépositions que les habitants de Haligan avaient de temps immémorial le droit de prendre en la forêt du bois mort tombé et de la litière et d'y mener leurs bestiaux en payant neuf deniers par chacun le jour de la décollation de S^t Jean Baptiste 29 août au bourg de Concoret, sans être tenus au paiement de l'avoine et des poules comme les usagers de Concoret, n'étant point en la transaction de 1600 et n'ayant pas aussi des droits si étendus.

Le 17 avril 1506, Guy comte de LAVAL, MONTFORT fait une proclamation aux receveurs, vendeurs et contrôleurs de la forêt, à l'effet de laisser jouir les habitants de Haligan des droits référés dans l'enquête, en payant leurs rentes.

Le 28 mars 1630, le duc de LA TRIMOUILLE vend à M^r de LA CHASSE DANDIGNÉ, les fiefs de La Sangle, Coibois, Le Buisson et Les Trois Chênes situés en Paimpont à charge que les habitants desdits lieux jouiront comme par le passé des franchises et exemptions de fouages, tailles, impôts et billots et autres droits de la forêt et paieront les devoirs accoutumés pour leurs bêtes en cas qu'ils les fassent pâturer en ladite forêt.

Le 2 août 1631, le duc de LA TRIMOUILLE vend au sieur de LA VILLE AUBRY SAUNIER, les fiefs de Thelouet, Cogane et du Canez, avec la clause que les habitants desdits lieux pourront faire pâturer leurs bestiaux aux herbages de la forêt et leurs porcs en temps de paison en payant les acens mentionnés dans leurs aveux, sans innovation.

Arrêt du Parlement de Bretagne du 12 mars 1710, qui maintient les habitants de Paimpont dans les droits d'usage en la forêt, sans néanmoins qu'en cas que la dite forêt fut vendue ou afféagée ils puissent prétendre aucun dédommagement ni se faire assigner triage en la dite forêt. Les habitants de Paimpont mécontents de cette restriction se pourvoient au conseil. L'instance y fut de longue durée. Enfin le conseil rendit un arrêt le 19 août 1751 qui ordonne l'exécution de celui du Parlement, sans néanmoins qu'on en puisse induire qu'en cas d'afféagement ou d'aliénation par les propriétaires de la forêt, les habitants puissent être privés du droit d'usage dont ils continueront de jouir dans l'étendue des lieux afféagés ou aliénés, tant qu'ils resteront en nature de bois et landes.

Siège de Comper

Le château de Comper fut, dès le commencement des troubles en Bretagne, surpris et occupé par les partisans de la Ligue. Le duc de MERCŒUR chef du parti y entretenait trois compagnies d'infanterie et deux compagnies de cavalerie. Il regardait cette place comme très importante et très avantageuse pour les communications de sa ville de Dinan avec

Redon, Nantes et autres villes du midi qui lui étaient soumises. Il avait à la vérité pour lui, Josselin, Le Bois de La Roche et Le Crevy, mais ces voies étaient si éclairées par les garnisons de Ploërmel et de Malestroit qu'on y pouvait passer que bien escorté. Celle de Comper était donc la plus sûre, parce que la forêt voisine favorisait la retraite de ceux qui étaient

poursuivis et qui ensuite trouvaient leur asile dans le château. Ils harcelaient par ce moyen et ruinaient le commerce de Rennes vers Ploërmel et la Basse Bretagne.

Jean d'AUMONT, maréchal de France, ne comprenait pas moins combien il eut été utile pour le parti du Roi de débusquer les ligueurs du château de Comper, mais il avait peine à se résoudre à cette entreprise, attendu que la place était située sur un terrain de roc où l'on ne pouvait ouvrir la tranchée. Enfin l'amour l'y détermina.

Comper appartenait alors au jeune comte de LAVAL et faisait partie du douaire d'Anne d'ALLÈGRE sa mère et tutrice qui était point contente d'avoir des ligueurs pour locataires de son château. Le général d'AUMONT était devenu passionnément amoureux de cette riche duchesse. Elle le pressa tant de la délivrer de ces fâcheux hôtes qu'il accorda tout à l'amour. Il se mit en campagne, planta son camp au lieu nommé La Croix au Blanc et le siège de Comper fut formé les premiers jours de 1595.

Ce fut précisément dans ce temps là que M^r de TALHOUET gouverneur de Redon pour la ligue, vint au camp devant Comper trouver le maréchal qui lui fit présent de la part du Roi auquel il se soumettait, d'une écharpe blanche de la valeur de 500 écus et lui promit l'expectative de abbaye de Redon pour un de ses enfants. Il l'assura aussi de la

somme de 20 000 écus, que le gouverneur de Redon lui demeurerait avec la survivance pour un de ses fils et qu'il serait fait maréchal de camp dans l'armée du Roi.

Le siège de Comper se poursuivait avec empressement, lorsque le maréchal d'AUMONT s'étant avancé pour reconnaître l'état du château le 13 juillet au matin étant appuyé auprès d'un chêne au levant du château proche l'endroit qu'on nomme La Prise, fut atteint dans le pli du bras d'un coup d'arquebuse ou coulevrine qui lui cassa les deux os et l'obligea de se faire porter de suite à Montfort et le lendemain à Rennes où il mourut des suites de sa blessure, dans la maison épiscopale le 19 août suivant. Jean de BEAUMANOIR LAVARDIN fut honoré en sa place du bâton de maréchal.

Le camp devant Comper demeura alors sous les ordres de François d'ÉPINAY de S^t LUC, lieutenant général du maréchal d'AUMONT, qui voyant le mécontentement de la troupe et apprenant que le duc de MERCŒUR avec les espagnols marchait au secours de la place, leva le siège et prit la route de Monfort.

M^r de LA BILFARDIERE était alors commandant du château de Comper pour La Ligue, avec M^r Michel LA VALLÉE pique mouche.

Prise de Comper

M^r DANDIGNÉ occupait alors la maison de La Châsse qu'il tenait en neutralité à 2 ou 3 lieues de Comper. M^r MESNEUF DANDIGNÉ son frère demeurant en Anjou obtint un passeport du duc de MERCŒUR pour venir à La Châsse. Il arriva que quelques officiers de Comper qui fréquentaient cette maison convièrent M^r de MESNEUF de venir au château pour le lui faire voir et pour lui faire parade de la manière dont il avait été attaqué et défendu. La partie ayant été acceptée, M^r de MESNEUF s'y rendit et y vit un officier maltraiter un sergent de la garnison à cause de son ivrognerie. M^r de MESNEUF s'apercevant du vif ressentiment de ce sergent le pria de venir le reconduire à La Chasse à cause de la forêt qu'il avait à traverser. Ce sergent l'accompagna et M^r de MESNEUF l'ayant bien sondé vit qu'il était tout disposé à la vengeance. Alors il lui dit ouvertement qu'il avait un bon moyen de se satisfaire en livrant Comper aux royalistes. Le sergent accepta la proposition, avec la promesse d'une grande récompense. M^r de MESNEUF convint avec lui qu'il lui enverrait les uns après les autres douze hommes d'une compagnie qu'il avait dans

Laval, qui sous prétexte d'avoir déserte de Bois Dauphin, qui venait de se déclarer pour le Roi viendraient se présenter à Comper pour prendre parti dans la garnison, et y seraient reçus par le moyen du sergent. Ces nouveaux soldats s'étant rendus dans la place, le sergent pressa l'exécution de l'entreprise, de peur qu'elle n'échouât par quelque accident. La conjoncture était favorable, le gouverneur étant allé trouver le duc de MERCŒUR.

Ce projet fut communiqué à M^r de S^t LUC, mais M^r de MESNEUF voulut seul fournir la troupe, de peur que sa sortie de Rennes ne fit tort à l'exécution. Il prit les deux frères MALAGUET qui avec 60 hommes se rendirent de nuit à pied à La Châsse et y furent si bien cachés que personne ne s'en aperçut. Sitôt leur arrivée, deux soldats de l'intelligence vinrent les y trouver et proposèrent d'exécuter l'entreprise dès le lendemain de grand matin. M^r de MESNEUF pour cet effet s'embusqua dès le soir dans la forêt. Les deux soldats de l'intelligence vinrent lui dire que la place ne pouvait être surprise, comme on l'avait projetée, ce qui pensa le dégoûter de cette entreprise. Il retourna à La Chasse

le samedi au soir, attendant d'autres nouvelles de Comper pour le lendemain.

Il lui revint deux soldats avec lesquels il fut arrêté que le lundi de grand matin ils se trouveraient encore en embuscade à 2000 pas du château où viendrait leur donner avis de l'état de la place. On convint aussi que LE VERGER MALAGUET avec six hommes déguisés en paysan armés de pistolets et poignards cachés sous leurs habits, se mêleraient avec les paysans qui allaient à la manœuvre portant des gazons sur le cou, que dès que la sentinelle qui était dans un arbre aurait vu ces paysans approcher du château, le gros de l'embuscade commencerait à s'ébranler, et qu'alors LE VERGER avec ses six hommes se jetterait brusquement dans le porte qui serait ouverte, parce qu'on travaillait aux fortifications, qu'ils y trouveraient le sergent et les douze hommes de l'intelligence qui tous ensemble s'en saisiraient pour en assurer l'entrée à leurs troupes.

Le jour était déjà bien avancé et personne du château était venu avertir l'embuscade. Un à la fin plus hardi que les autres vint trouver l'embuscade et dit en arrivant : la place est à nous, la plupart de la garnison est absente. LE VERGER partit avec ses six hommes déguisés. Lorsqu'il fut à la moitié du chemin du château, il prit envie à MALAGUET de suivre son frère avec 7 ou 8 soldats qui portant des manteaux seraient pris, à ce qu'il crut, pour des gens de la garnison qui se promenaient. Il en fit part à M^r DANDIGNÉ qui y consentit et promit de le suivre.

Mais il survint un nouvel accident qui pensa tout déranger. Le sergent vint au devant des deux frères et ayant passé LE VERGER qu'il ne connut pas étant déguisé, il s'avança jusqu'à MALAGUET à qui il dit en secret qu'il n'y avait pas un tiers des soldats de l'intelligence qui fut demeuré à la porte et que tous les autres étaient hors du château. MALAGUET qui voyait son frère tout près de la porte répondit qu'il ne pouvait plus s'en dédire et qu'il allait faire avancer DANDIGNÉ.

A l'instant LE VERGER et les siens ayant posé leurs gazons près de la porte s'avancèrent dedans et crièrent : tue, tue, vive le Roi. Le corps de garde rendit peu ou point de combat et se retira dans la cour. LE VERGER demeura à la porte où il ne vit venir à son secours que trois soldats de l'intelligence avec du houx à leurs chapeaux qui était la marque pour les reconnaître. Cependant ceux du corps de garde prenant la résolution de regagner la porte, LE VERGER fit la moitié du chemin et les ayant battu revint sur ses pas pour en être toujours le maître. Dans ce moment MALAGUET arriva avec les siens. Il fut d'avis de monter au dessus de la porte, de peur que ceux du dedans ne la laissassent tomber. Cet

avis fut d'autant plus prudent qu'on y trouva des gens qui avaient déjà coupé la moitié du câble qui la retenait et s'étant enfui dans la chambre du gouverneur, ils y furent poursuivi par MALAGUET et les siens. MALAGUET en enfonça la porte et en tua ou mis hors de combat cinq ou six.

Pendant que cela se passait, DUPIN cornette du gouverneur qui avait fait un ralliement, donna tête baissée sur la porte du château. LE VERGER qui la gardait voyant cette troupe plus forte que la sienne, fit deux pas en dehors pour voir si DANDIGNÉ et le gros des assaillants n'arrivait point. Ne l'ayant point aperçu, il dit à ses gens : allons, compagnons, que le gros qui vient n'ait pas l'honneur de commencer le combat. Alors faisant une partie du chemin en avant, la mêlée se fit dans la cour à coups de sabres. LE VERGER y fut blessé de neuf coups sans être hors de combat. Ses gens furent presque aussi heureux et enfin ils défirent la troupe qui leur était opposée, dans l'instant que MALAGUET descendu des appartements du gouverneur vint à son secours.

Comme cela était passé dans la cour, la porte du château était trouvée abandonnée, en sorte que LA FOSSE lieutenant du gouverneur qui s'en apperent eut assez de loisir à l'aide de quelques uns des siens pour la fermer. Dans l'instant DANDIGNÉ arriva. Ayant mis le pied sur le pont, il empêcha qu'il ne fut levé. Les deux frères ainsi enfermés et résolus de vaincre ou de mourir, en vinrent encore aux mains. LA FOSSE et MALAGUET qui se connaissent, s'appelant par leur nom, commencèrent entr'eux un combat singulier. MALAGUET reçut un petit coup à la gorge mais en revanche il en donna un grand à travers du coup à son ennemi qui fut achevé par un soldat. Ce chef étant terrassé, les assiégés prirent l'épouvante et l'un d'eux ayant ouvert la porte pour se sauver, DANDIGNÉ qui était sur le pont se jeta avec sa troupe dans le château. Pour lors y ayant mis dix sept hommes de la garnison sur le carreau et un plus grand nombre de blessés, il n'y avait plus de résistance. Les uns se jettent dans les fossés et les autres au nombre de cinquante se rendirent prisonniers de guerre.

Cette action se passa le lundi la matinée 10 novembre 1595, et dès le lendemain M^r de S^t LUC se rendit à Comper pour mettre ordre à la sûreté de la place où il laissa M^r DANDIGNÉ pour gouverneur. Le duc de MERCŒUR indigne contre LA CHASSE DANDIGNÉ pour avoir mal observé la neutralité, envoya un parti qui pilla et brûla la maison de La Chasse. M^r DANDIGNÉ toucha pour cela 4000 écus de dédommagement.

Il fut accordé 6000 écus à M^r de MESNEUF pour avoir pris Comper.

En janvier et février 1596, les États assemblés à Rennes fixent une somme pour l'entretien de la garnison de Comper, après quoi le comte de LAVAL fera mettre la place en neutralité ou la gardera à ses frais.

En 1598, les principales fortifications de Comper furent démolies par ordre du Roi.

Lorsque le maréchal d'AUMONT fut blessé proche Comper, il était accompagné et fut soutenu par M^r de MONTMARTIN. On le conduisit au camp et ensuite à Monffort et à Rennes.

L'année 1596 fut la plus pluvieuse qu'on ait connue. La guerre civile finit en Bretagne en 1598, l'édit de pacification est du 26 mars.

En 1598, au mois de mai, Henry IV venu en Bretagne, promet 64000 écus à M de MONTIGNY capitaine de Hennebond, partisan du duc de MERCŒUR, pour se l'attacher, et autant à M CAMORC capitaine du Bois de La Roche.

Charles de SANSAY, marié à Bertranne de LA VALLÉE, seigneur du Rox en 1600 était du Poitou, issu d'une très ancienne famille noble, frère d'Anne de SANSAY comte de Magnane ami du baron de MOLAC marié a une d^{elle} de PENMARCH en Basse Bretagne, fameux par ses brigandages du temps de La Ligue à Châteaulin, Le Faou et Quimper en 1593.

En 1532, fut fait le traité d'union de la Bretagne avec la France.

Claude de COLIGNY, appelé Guy 19° comte de LAVAL, seigneur de Comper, marié à Anne d'ALLÈGRE, était fils de François de COLIGNY seigneur d'Andelot et de Claude de RIEUX, ladite Claude était fille de Claude de RIEUX I du nom et de Catherine de LAVAL, ledit Claude fils aîné du maréchal de RIEUX tuteur de la duchesse Anne.

Anne de Bretagne fille du duc François II mort en 1487, et de Margueritte de FOIX, née en 1477, duchesse à 11 ans, mariée à 14 ans à Charles VIII roi de France, veuve sans enfant à 21 ans, remariée en 1499 à Louis XII dont elle eut une fille mariée à François I, morte au château de Blois le 9 janvier 1514. Elle était petite de taille et un peu boiteuse.

La Tour du Duc et la Tour Gaillarde du château de Comper sont mentionnées dans les anciens titres.

Yves Joseph de MONTIGNY, seigneur de Comper, homme malotru et presque imbecille, fils unique du président de Montigny et de Françoise Yvonne du QUELAN acquéreurs de Comper, épousa en premières noces une D^{elle} de LANGLE de BEAUMANOIR qui mourut poitrinaire et sans enfant, et en seconde noces M^{lle} de BEAUMANOIR. On obtint dispense des trois bans, attendu qu'on savait que les parents héritiers de M de MONTIGNY avaient dessein de le faire enlever et le faire interdire aussitôt après la mort de son épouse. Il eut de ce dernier mariage deux fils dont l'un s'est suicidé proche Vannes et l'autre résida à Paris.

A suivre



?

Les parties les plus anciennes de l'église remontent à 1589.

La tour et sa couverture en coupole surmontée d'une lanterne et d'une flèche date de 1848.

L'église est dédiée à Jean Baptiste le Précurseur.

Suite page 36.....